

CHAPITRE 56

Ouates, feutres et nontissés; fils spéciaux; ficelles, cordes et cordages; articles de corderie

Notes

1.- Le présent chapitre ne comprend pas :

a) les ouates, feutres et nontissés, imprégnés, enduits ou recouverts de substances ou de préparations (de parfum ou de fards du chapitre 33, de savon ou détergent du no 34.01, de cirage, crème, encaustique, brillant, etc. ou préparations similaires du no 34.05, d'adoucissant pour textiles du no 38.09, par exemple), lorsque ces matières textiles ne servent que de support;

b) les produits textiles du no 58.11;

c) les abrasifs naturels ou artificiels en poudre ou en grains, appliqués sur supports en feutre ou nontissé (no 68.05);

d) le mica aggloméré ou reconstitué sur support en feutre ou nontissé (no 68.14);

e) les feuilles et bandes minces en métal fixées sur support en feutre ou nontissé (généralement Sections XIV ou XV).

2.- Le terme "feutre" s'étend au feutre aiguilleté ainsi qu'aux produits constitués par une nappe de fibres textiles dont la cohésion à été renforcée par un procédé de couture-tricotage à l'aide de fibres de la nappe elle-même.

3.- Les nos 56.02 et 56.03 couvrent respectivement les feutres et nontissés, imprégnés, enduits ou recouverts de matière plastique ou de caoutchouc ou stratifiés avec ces mêmes matières quelle que soit la nature de ces matières (compacte ou alvéolaire).

Le no 56.03 s'étend, en outre, aux nontissés comportant de la matière plastique ou du caoutchouc comme liant.

Les nos 56.02 et 56.03 ne comprennent toutefois pas :

a) les feutres, imprégnés, enduits ou recouverts de matière plastique ou de caoutchouc ou stratifiés avec ces mêmes matières, contenant en poids 50 % ou moins de matières textiles, ainsi que les feutres entièrement noyés dans la matière plastique ou le caoutchouc (chapitres 39 ou 40);

b) les nontissés, soit entièrement noyés dans la matière plastique ou le caoutchouc, soit totalement enduits ou recouverts sur leurs deux faces de ces mêmes matières, à condition que l'enduction ou le recouvrement soient perceptibles à l'oeil nu, abstraction faite, pour l'application de cette disposition, des changements de couleur provoqués par ces opérations (chapitres 39 ou 40);

c) les feuilles, plaques ou bandes en matière plastique ou caoutchouc alvéolaires, combinées avec du feutre ou du nontissé, dans lesquelles la matière textile ne sert que de support (chapitres 39 ou 40).

4.- Le no 56.04 ne comprend pas les fils textiles, ni les lames et formes similaires des nos 54.04 ou 54.05, dont l'imprégnation, l'enduction ou le recouvrement ne sont pas perceptibles à l'oeil nu (chapitres 50 à 55 généralement); il est fait abstraction, pour l'application de cette disposition, des changements de couleur provoqués par ces opérations.

Note de sous-position locale

Au sens des sous-positions 5603.91.10, 5603.92.10, 5603.93.10, 5603.94.10, on entend par "tapa", l'étoffe obtenue à partir d'écorces végétales battues et séchées, même teintée et ornée de motifs divers.

Tarif n°	Code du SH	Désignation des produits	Codification	U. Sta.	U. Spé.	Revois	Droits et Taxes					
							Importation				Exportation	
							010	011				Autres
56.01		Ouates de matières textiles et articles en ces ouates; fibres textiles d'une longueur n'excédant pas 5 mm (tontisses), noeuds et noppes (boutons) de matières textiles.										
	5601.10	- Serviettes et tampons hygiéniques, couches pour bébés et articles hygiéniques similaires, en ouates	5601.10.00				10	3			013 - 028 - 029 - 044 - 047	013 - 044
	5601.2	- Ouates; autres articles en ouates :										
	5601.21	-- De coton	5601.21.00				10	3			013 - 028 - 029 - 044 - 047	013 - 044
	5601.22	-- De fibres synthétiques ou artificielles	5601.22.00				10	3			013 - 028 - 029 - 044 - 047	013 - 044
	5601.29	-- Autres	5601.29.00				10	3			013 - 028 - 029 - 044 - 047	013 - 044
	5601.30	- Tontisses, noeuds et noppes (boutons) de matières textiles	5601.30.00				10	3			013 - 028 - 029 - 044 - 047	013 - 044
56.02		Feutres, même imprégnés, enduits, recouverts ou stratifiés.										
	5602.10	- Feutres aiguilletés et produits cousus-tricotés	5602.10.00	M 2			10	3			013 - 028 - 029 - 044 - 047	013 - 044
	5602.2	- Autres feutres, non imprégnés ni enduits ni recouverts ni stratifiés :										
	5602.21	-- De laine ou de poils fins	5602.21.00				10	3			013 - 028 - 029 - 044 - 047	013 - 044
	5602.29	-- D'autres matières textiles	5602.29.00	M 2			10	3			013 - 028 - 029 - 044 - 047	013 - 044
	5602.90	- Autres	5602.90.00	M 2			10	3			013 - 028 - 029 - 044 - 047	013 - 044
56.03		Nontissés, même imprégnés, enduits, recouverts ou stratifiés.										
	5603.1	- De filaments synthétiques ou artificiels :										
	5603.11	-- D'un poids n'excédant pas 25 g/m2	5603.11.00				10	3			013 - 028 - 029 - 044 - 047	013 - 044
	5603.12	-- D'un poids supérieur à 25 g/m2 mais n'excédant pas 70 g/m2	5603.12.00				10	3			013 - 028 - 029 - 044 - 047	013 - 044
	5603.13	-- D'un poids supérieur à 70 g/m2 mais n'excédant pas 150 g/m2	5603.13.00				10	3			013 - 028 - 029 - 044 - 047	013 - 044
	5603.14	-- D'un poids supérieur à 150 g/m2	5603.14.00				10	3			013 - 028 - 029 - 044 - 047	013 - 044
	5603.9	- Autres :										
	5603.91	-- D'un poids n'excédant pas 25g/m2:										
		--- "Tapa"	5603.91.10				10	3			013 - 028 - 029 - 041 - 044 - 047	013 - 044
		--- Autres	5603.91.90				10	3			013 - 028 - 029 - 044 - 047	013 - 044
	5603.92	-- D'un poids supérieur à 25g/m2 mais n'excédant pas 70g/m2:										
		--- "Tapa"	5603.92.10				10	3			013 - 028 - 029 - 041 - 044 - 047	013 - 044

Tarif n°	Code du SH	Désignation des produits	Codification	U. Sta.	U. Spé.	Renvois	Droits et Taxes						
							Importation				Exportation		
							010	011				Autres	
56.04	5603.93	--- Autres	5603.92.90				10	3			013 - 028 - 029 - 044 - 047	013 - 044	
		-- D'un poids supérieur à 70g/m2 mais n'excédant pas 150g/m2: --- "Tapa"	5603.93.10				10	3			013 - 028 - 029 - 041 - 044 - 047	013 - 044	
		--- Autres	5603.93.90				10	3			013 - 028 - 029 - 044 - 047	013 - 044	
	5603.94	-- D'un poids supérieur à 150g/m2: --- "Tapa"	5603.94.10				10	3			013 - 028 - 029 - 041 - 044 - 047	013 - 044	
		--- Autres	5603.94.90				10	3			013 - 028 - 029 - 044 - 047	013 - 044	
		Fils et cordes de caoutchouc, recouverts de textiles; fils textiles, lames et formes similaires des no 54.04 ou 54.05, imprégnés, enduits, recouverts ou gainés de caoutchouc ou de matière plastique.											
	56.05	5604.10	- Fils et cordes de caoutchouc, recouverts de textiles	5604.10.00				15	3			013 - 028 - 029 - 044 - 047	013 - 044
		5604.90	- Autres	5604.90.00				15	3			013 - 028 - 029 - 044 - 047	013 - 044
	56.06	5605.00	Filés métalliques et fils métallisés, même guipés, constitués par des fils textiles, des lames ou formes similaires des nos 54.04 ou 54.05, combinés avec du métal sous forme de fils, de lames ou de poudres, ou recouverts de métal.	5605.00.00				15	3			013 - 028 - 029 - 044 - 047	013 - 044
	56.07	5606.00	Fils guipés, lames et formes similaires des nos 54.04 ou 54.05 guipées, autres que ceux du no 56.05 et autres que les fils de crin guipés; fils de chenille; fils dits "de chaînette".	5606.00.00				15	3			013 - 028 - 029 - 044 - 047	013 - 044
5607.2		- De sisal ou d'autres fibres textiles du genre Agave :											
5607.21		-- Ficelles lieuses ou botteleuses	5607.21.00				10	3			013 - 028 - 029 - 044 - 047	013 - 044	
5607.29		-- Autres	5607.29.00				10	3			013 - 028 - 029 - 044 - 047	013 - 044	
5607.4		- De polyéthylène ou de polypropylène :											
5607.41		-- Ficelles lieuses ou botteleuses	5607.41.00				10	3			013 - 028 - 029 - 041 - 044 - 047	013 - 044	
5607.49		-- Autres	5607.49.00				10	3			013 - 028 - 029 - 041 - 044 - 047	013 - 044	
5607.50		- D'autres fibres synthétiques	5607.50.00				10	3			013 - 028 - 029 - 044 - 047	013 - 044	
5607.90		- Autres	5607.90.00				10	3			013 - 028 - 029 - 044 - 047	013 - 044	

Tarif n°	Code du SH	Désignation des produits	Codification	U. Sta.	U. Spé.	Renvois	Droits et Taxes				
							Importation				Exportation
							010	011			
56.08		Filets à mailles nouées, en nappes ou en pièces, obtenus à partir de ficelles, cordes ou cordages; filets confectionnés pour la pêche et autres filets confectionnés, en matières textiles.									
	5608.1	- En matières textiles synthétiques ou artificielles :									
	5608.11	-- Filets confectionnés pour la pêche	5608.11.00				10	3		013 - 028 - 029 - 044 - 047	013 - 044
	5608.19	-- Autres :									
		--- Utilisés en periculture	5608.19.10				10	3		013 - 028 - 029 - 044 - 047	013 - 044
		--- Autres	5608.19.90				10	3		013 - 028 - 029 - 044 - 047	013 - 044
	5608.90	- Autres	5608.90.00				10	3		013 - 028 - 029 - 044 - 047	013 - 044
56.09	5609.00	Articles en fils, lames ou formes similaires des nos 54.04 ou 54.05, ficelles, cordes ou cordages, non dénommés ni compris ailleurs.	5609.00.00				10	3		013 - 028 - 029 - 044 - 047	013 - 044